

Département d'ILLE ET VILAINE
COMMUNE D'IRODOUER -35850
N° 2021-21

ARRETE TEMPORAIRE
portant réglementation de la circulation pour travaux

Le Maire de la commune d'Irodouër,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;

Vu le code de la route ;

Vu les avis favorables des Maires des communes de Landujan et La Chapelle du Lou du Lac ;

Considérant que les travaux de démolition du bâtiment situé au 1 rue de Dinan à Irodouër par l'entreprise DEFFAINS TP, pour le compte de la commune d'Irodouër, nécessitent la fermeture à la circulation publique de la rue de Dinan,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation est interdite pour tous les véhicules du lundi 23 août 2021 au vendredi 3 septembre 2021 sur la voie suivante :

- rue de Dinan : section comprise entre l'intersection de la rue de Dinan et de la rue du Champ Guillaume et l'intersection de la rue de Dinan et la rue du Lavoir.

Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains, véhicules de secours quand la situation le permet.

Article 2 : Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes :

Liaison Bécherel vers Bédée :

Carrefour « L'Orée du Parc » RD 71 vers la RN 12 – Montauban de Bretagne

Liaison Bédée vers Bécherel :

Carrefour de « Tournebride » RD28 vers Montauban - RD62 vers La Chapelle du Lou du Lac -RD62 vers Landujan – RD 71 vers Bécherel.

Article 3 : La signalisation réglementaire devra être conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Le Maire de la commune d'Irodouër, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Montfort-sur-Meu, le Directeur Général des Services Départementaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à IRODOUER, le 6 août 2021

Le Maire,

Mickaël LE BOUQUIN.

